

gagner les indulgences attachées à l'œuvre qui lui est imposée comme pénitence (1).

On peut toujours employer la margarine au lieu du beurre

On sait, dit le Canonista, que la margarine ou beurre artificiel est extraite à l'aide de procédés chimiques, de la graisse animale, surtout de la graisse de bœuf. La modicité de son prix de revient l'a fait appeler "le beurre du pauvre" et en effet elle peut remplacer le beurre dans tous ses usages, comme alimentation et condiment.

Cette assimilation devait-elle s'étendre à la pratique de l'abstinence, suivant les prescriptions de la loi ecclésiastique? La margarine, provenant de la graisse animale, pouvait évidemment s'employer dans tous les cas où les récents indults autorisent l'assaisonnement à la graisse; mais on pouvait hésiter à aller plus loin, sauf autorisation. D'autre part, il y avait lieu de considérer que le beurre lui-même tire son origine de la chair, quoique d'une autre manière, que la transformation chimique a suffisamment modifié la matière première pour que la margarine ne soit plus en réalité de la graisse animale, mais bien du beurre artificiel; enfin, qu'on l'emploie non comme graisse, mais comme beurre.

Ces raisons sont assez graves pour avoir fait pencher la balance dans le sens d'une assimilation complète, ainsi qu'il résulte de la décision de la S. C. de l'Inquisition en date du 6 septembre 1899. Elle comprend cependant une certaine concession, puisque la solution est donnée *facto verbo cum SSmo*.

Nécrologie ecclésiastique du diocèse de Québec pour 1899

1° M. Anselme Boucher, curé de la Pointe-aux-Trembles, né à Saint-Jean-Chrysostôme, le 9 mai 1834, ordonné le 15 septembre 1867, décédé à la Pointe-aux-Trembles le 13 février 1899.

2° " François-Ignace Paradis, curé de Saint-Raphaël, né à Kamouraska le 16 juin 1830, ordonné le 5 octobre 1856, décédé à Saint-Raphaël le 18 avril 1899.

3° " Louis-Alfred Boissinot, curé de Saint-François de Mont-

(1) Canoniste contemporain, 263^e livraison.